

Aymon de Montfalcon : évêque de Lausanne, 1491-1518

Autor(en): **Reymond, M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire ecclésiastique suisse**

Band (Jahr): **14 (1920)**

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-122024>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Aymon de Montfalcon

ÉVÊQUE DE LAUSANNE, 1491-1518

Par M. REYMOND

Son élection

Benoît de Montferrand, évêque de Lausanne et comte de Vaud, prince du Saint-Empire, se sentant malade après quinze années d'un épiscopat très mouvementé, avait fait son testament le 26 avril 1491¹, puis s'était mis en route pour aller passer ses derniers jours dans sa demeure familiale de Lanieu en Bugey. La mort l'arrêta à Nyon le samedi 7 mai². Son corps fut immédiatement transporté à Lausanne où ses funérailles eurent lieu solennellement dans la cathédrale, le lendemain dimanche. Le lundi 9 mai, après un office solennel, les chanoines présents, au nombre de quinze, se réunirent dans la salle capitulaire du cloître, aux fins d'élire un nouvel évêque. Les deux principaux dignitaires du Chapitre étaient absents, le prévôt André Provanes, vraisemblablement en Savoie, et le trésorier Jean de Salins, probablement à la cour d'Allemagne. Ce fut en conséquence le chantre, le vénérable Joffred des Arches, qui depuis près d'un demi-siècle assistait régulièrement aux séances du Chapitre, qui présida l'assemblée. Il fit l'éloge du défunt, puis proposa de le remplacer par le meilleur et le plus sage des chanoines. L'un des assistants, le doyen de Savoie, Philippe de Compey, qui, vingt ans auparavant, avait été l'élu du Chapitre, mais avait dû céder l'Évêché à Julien de la Rovère (le pape Jules II), se leva et proposa comme évêque le protonotaire François de Colombier. Le chantre et tous les autres chanoines approuvèrent l'un après l'autre ce choix, à l'exception du prévôt de Berne, Jean

¹ Arch. Evêché de Fribourg et A. C. V., série C, IV, 613.

² Ces dates résultent du *Manuale Capituli*, f. 313, aux Arch. Evêché; de l'acte de nomination de François de Colombier (A. V. L., *Corps de ville*, EE, 952) et des comptes de la ville de Lausanne, f. 32, qui disent expressément que Benoît de Montferrand mourut le samedi 7 mai et fut enseveli le dimanche.

Armbruster, qui s'était retiré dès le début des opérations et qui, rejoint par deux de ses collègues, avait refusé de leur dire quel était son candidat. François de Colombier fut nonobstant proclamé élu, sous réserve de ratification par le Saint-Siège. Après un service d'actions de grâces, il fut conduit au son des cloches dans la cathédrale, au chœur, devant le maître-autel, et là son élection fut annoncée au peuple. Le notaire Pierre de Fossa en dressa procès-verbal. En attendant la confirmation de Rome, François de Colombier fut nommé, avec deux autres chanoines, syndic et administrateur de la mense épiscopale, le siège vacant.

Le prévôt Jean Armbruster qui vient de nous apparaître était un personnage fort influent. C'est lui qui avait, avec l'assentiment de Benoît de Montferrand, dont il était le familier, créé le Chapitre collégial de Berne et il était en quelque sorte considéré comme le chef de la partie allemande du diocèse. Il prétendait cette fois-ci le gouverner tout entier. A la nouvelle de la mort de Benoît, il était accouru à Lausanne. Il n'était point seul, car les comptes de la ville de Lausanne mentionnent l'arrivée, dans la cité épiscopale, le lundi, des avoyers de Berne et de Fribourg avec le prévôt ¹, ainsi que la réception que les magistrats lausannois leur firent. En route, se trouvant à Payerne dans la nuit du dimanche au lundi, à 1 heure du matin, il avait écrit au Conseil de Fribourg l'assurant que le Chapitre nommerait le candidat des villes à la condition qu'il fût pris dans son sein, qu'il y aurait avantage pour lui à ce que l'élu ne fût pas un *welsche*, comme cela avait toujours été le cas précédemment, et que lui-même le favoriserait s'il était élu ². Mais l'avoyer de Fribourg était déjà sans doute sur le chemin de Lausanne quand la lettre arriva aux bords de la Sarine, et à la Cité de Lausanne il put se convaincre du peu de chances du prévôt de Berne. Il ne fut plus question, dès lors, de la candidature de ce dernier.

Suivant certains auteurs ³, le Chapitre aurait encore discuté un autre nom et même porté sur lui ses suffrages. Il s'agirait du chanoine Guillaume de Montdragon qui, lui non plus, n'assistait pas à la séance du 9 mai. Mais son nom ne figure pas au *Manuale Capituli* qui rend compte de l'élection de François de Colombier. Comme ce compte rendu occupe les dernières pages du registre conservé à l'Evêché, à

¹ Les comptes disent que les avoyers arrivèrent avec le drapeau de Berne.

² SCHMITT et GREMAUD, *Histoire du diocèse de Lausanne*, t. II, p. 240.

³ BESSON, *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, etc.*, p. 176.

Fribourg, et que le registre suivant a disparu, on ne peut savoir si le Chapitre est peut-être revenu de sa première décision et a plus tard remplacé François de Colombier par Guillaume de Montdragon. La chose est toutefois peu vraisemblable.

Le Chapitre n'ignorait pas que la décision définitive serait prise à Rome, au Saint-Siège, où les influences locales avaient peu de poids et où l'on obéissait généralement à d'autres suggestions. A peine la nouvelle de la mort de Benoît de Montferrand était-elle arrivée à la cour de Savoie, que le duc Aimé IX avait envoyé à Rome un courrier recommandant une candidature qui n'était aucune de celles que nous venons de nommer, mais celle d'un de ses conseillers, maître de sa chapelle, Aymon de Montfalcon, abbé de Hautcrêt et prieur de Ripaille, beau-frère de l'évêque défunt, et cette recommandation avait d'autant plus de poids que, quelques semaines auparavant, le duc avait déjà sollicité le Pape de donner Aymon comme coadjuteur à Benoît.

Cependant, un autre personnage aurait pu s'opposer utilement à cette candidature, l'empereur Frédéric III. Celui-ci avait en effet un candidat particulier, dans la personne du trésorier même du Chapitre, le protonotaire Jean de Salins, dont nous avons constaté l'absence un peu insolite aux obsèques de Benoît et qui paraît avoir fréquenté la cour impériale, comme représentant de l'évêque défunt. L'empereur envoya ses messagers à Rome pour recommander le protonotaire. Mais Turin est plus près de la Ville éternelle que l'Allemagne, et lorsque le nonce impérial arriva à Rome, le pape Innocent VIII, dans un consistoire tenu le 16 mai, à 16 heures de l'après-midi — cette précision nous est fournie par une lettre d'Aymon lui-même au Conseil de Fribourg ¹ —, avait préconisé évêque de Lausanne le maître de la chapelle et conseiller du duc de Savoie. L'empereur n'eut plus qu'à s'incliner. Dans une lettre du 16 octobre 1493 ², adressée à la duchesse Blanche de Savoie, il rappelle que l'évêque de Lausanne, étant prince du Saint-Empire, ne relevait d'aucun autre prince, pas même celui de Savoie, et que c'était à l'empereur seul à présenter un candidat. Cependant, par gain de paix et à la demande même du protonotaire de Salins, il renonçait à exiger réparation, à la condition toutefois que la duchesse accordât à son protégé le premier évêché vacant à venir, ce dont la duchesse d'ailleurs ne se soucia pas.

¹ *Bibl. cant. de Fribourg. Coll. Girard*, t. XII, f. 76. EUBEL, *Hierarchia*, II, 192, WIRZ, *Regesten*, V, n° 439, A. V. L. PONCER, *Bulles*, n° 2.

² A. C. V. *Série C I b*, n° 53.

L'incident, en définitive, n'avait fait qu'affirmer davantage l'influence prépondérante du duc de Savoie sur l'évêché de Lausanne, influence que ni le Chapitre, ni les villes de Berne et de Fribourg, ni même l'empereur ne pouvaient contrebalancer à Rome.

La carrière d'Aymon de Montfalcon

Le nouvel évêque de Lausanne, Aymon de Montfalcon, n'était plus un jeune homme. Il pouvait avoir environ cinquante ans. Il appartenait à une importante famille du Bugey, que l'on cite déjà à la fin du onzième siècle, et qui, à l'époque où nous sommes, possédait la baronnie de Flaccieu et plusieurs autres terres¹. Il était le cinquième fils de Guillaume de Montfalcon et de sa femme Marguerite, laquelle était sœur d'un ancien chanoine de Lausanne, Urbain de Chevron-Villette, qui avait été évêque élu de Genève et mourut archevêque de Tarentaise. Une des sœurs d'Aymon, Alice, avait épousé Claude de Montferrand, frère de l'évêque Benoît. Neveu et beau-frère d'évêques, Aymon ne pouvait être surpris de se trouver un jour placé au même rang qu'eux.

On ne sait quelle université Aymon fréquenta : ce fut peut-être à Turin qu'il acquit le titre de docteur en droit canon. Il se destina tout d'abord à la vie religieuse et, à la fin de sa vie, le pape Léon X le qualifie de profès de l'Ordre de Saint-Benoît². L'historien Guichenon l'a trouvé, en effet, religieux, puis aumônier du monastère bénédictin de Saint-Rambert de Joux en Bugey, et, dès 1471, Aymon nous apparaît comme prieur d'Anglefort, un prieuré rural dépendant du couvent d'Ambronay, et qui se trouve à une lieue de Seyssel, sur la route de Belley. Il est à croire que le futur évêque fut simplement pourvu des bénéfices du prieuré et de l'aumônerie — bénéfices d'un revenu médiocre d'ailleurs —, car, dès cette époque, nous le voyons à la cour de Chambéry. Aymon de Montfalcon, prieur d'Anglefort, est nommé conseiller ducal à résidence continue, par brevet du 11 septembre 1471³. On ne peut guère lui donner alors moins de trente ans.

Deux ans plus tard, Aymon de Montfalcon, qualifié alors de prieur de Coyse, d'Anglefort et de Douvaine, est envoyé à Rome par l'un des princes de Savoie, Louis, à qui sa femme a apporté les beaux titres

¹ FORAS, *Armorial de Savoie*, t. IV, p. 92 et suiv.

² *Gallia Christiana*, t. XV, n° 65.

³ A. C. V., *Série II*, 206.

de roi de Jérusalem, de Chypre et d'Arménie, et qui voudrait bien entrer en possession de son royaume de Chypre tout au moins. Aymon est chargé par le roi *in partibus* d'aller intercéder le Pape en sa faveur (diplôme du 24 décembre 1473)¹. En outre de l'acte de nomination, on conserve encore, aux archives de l'Etat de Vaud, une lettre de Louis invoquant, par l'intermédiaire d'Aymon, l'appui du puissant cardinal de Rohan. Toutes ces instances, hélas, furent vaines, et le roi Louis n'eut finalement d'autre ressource que d'aller mourir dix ans plus tard au célèbre ermitage de Ripaille, dont Aymon de Montfalcon était aussi devenu prieur, dès l'année 1476. C'était une charge importante dont la possession témoignait surtout de la considération de plus en plus grande dont le bénéficiaire jouissait à la cour de Savoie. Au moment des guerres de Bourgogne, le 1^{er} juillet 1476, la duchesse Yolande de Savoie, se trouvant à Genève, ordonna à Aymon de Montfalcon, protonotaire apostolique et prieur de Ripaille, ainsi qu'à son frère Pierre, écuyer ducal (un autre frère, Georges, fut aussi écuyer et, en outre, bailli du Bugey), de se rendre à Seyssel et en Bugey, afin de recommander aux baillis et aux autres officiers ducaux de prendre les mesures nécessaires au maintien de l'ordre².

Pendant les dix années qui suivirent, on vit Aymon de Montfalcon assumer régulièrement sa part de travail au conseil ducal, se familiarisant de plus en plus avec les détails de l'administration en même temps qu'avec les grandes affaires politiques, et son influence devint telle que le roi de France Charles VIII jugea bon de se l'attacher à son tour. Il le traite de « cher et féal conseiller » dans une confirmation de revenus qu'il fit, le 12 juin 1489³, à l'abbaye de Hautcrêt, dont Aymon venait tout justement d'être nommé abbé commandataire. Retenons cette dignité nouvelle de conseiller du roi de France, qu'obtenait, aussi à ce moment même, Benoît de Montferrand : elle déploiera quinze ans plus tard toute sa signification.

Conseiller du roi, conseiller du duc, abbé de Hautcrêt, prieur de Ripaille et de Douvaine, d'Anglefort et de Coyse, en même temps que doyen du décanat de Ceyserieu au diocèse de Genève et recteur de Saint-André, Aymon de Montfalcon était ainsi devenu de toutes manières un gros personnage. Récompensant des démarches qu'il avait

¹ *Id.*, Série II, 208 bis et IV, 573.

² Mandat de la duchesse Yolande de Savoie au prieur de Ripaille, Aymon de Montfalcon, du 1^{er} juillet 1476, A. C. V., Série C II, 210.

³ A. C. V., Série C I, 3.

faites, l'année précédente, à Rome, pour arranger un litige entre le duc de Savoie et l'évêque de Sion, la duchesse Blanche nomma encore, le 1^{er} juin 1490¹, Aymon maître de la chapelle et des chantres du duc, avec un traitement annuel de 300 florins, en même temps qu'on lui renouvelait sa patente de conseiller, valant plus de 1,000 florins (18,000 francs).

Par la multiplicité et la variété des charges qu'il avait remplies et l'étendue de ses connaissances, le nouvel évêque de Lausanne méritait donc bien la confiance que l'on mettait en lui, et, dans les délicates fonctions auxquelles le Saint-Siège l'appelait enfin, il la justifia certainement.

L'installation du nouvel évêque

Aymon de Montfalcon se trouvait à Turin, le 20 mai, lorsque lui parvint la nouvelle de son élévation à l'épiscopat, qu'il communiqua immédiatement, comme nous l'avons vu, au Conseil de Fribourg. Il est possible qu'il ait pris sitôt après le chemin de Rome, car il y avait certaines questions à régler. C'est ainsi que le cardinal Julien de la Rovère, le futur pape Jules II, qui avait été évêque de Lausanne au moment de la guerre de Bourgogne, et avait résigné cet évêché en faveur de Benoît de Montferrand, percevait encore 2,000 florins (36,000 fr.) sur les revenus annuels de la mense épiscopale, évalués à 5,000 ducats (300,000 fr.). Le nouvel évêque dut les assurer, et il abandonna, en outre, à Julien, les revenus du prieuré de Douvaine, en même temps qu'il céda au cardinal Jean Conti, du titre de Saint-Vital, nous ne savons pour quel motif, l'abbaye de Hautcrêt². Il reçut d'ailleurs, en compensation, le prieuré de Lutry, uni de fait, comme celui de Saint-Maire, à la mense épiscopale et qu'il conserva jusqu'à sa mort³.

Nous n'avons aucune certitude au sujet de ce voyage de Rome. Ce qui est certain, c'est qu'il se trouvait au pays le 5 juin déjà et s'occupait de l'administration de son diocèse. Ce jour-là, d'une localité non désignée, il écrivit au Conseil de Fribourg au sujet des redevances en blé que lui devaient les bourgeois d'Avenches⁴. Le 15 juin, il était

¹ A C V, *Série II*, 218.

² WIRZ, *Regesten*, t. V, n° 442.

³ *Id.*, t. VI, n° 245. Le chanoine Philippe de Compey administra le prieuré de Lutry jusqu'à sa mort, fin 1496, mais il devait servir des pensions à l'évêque Aymon et au cardinal Julien de la Rovère. A sa mort, Aymon prit en main l'administration directe du couvent.

⁴ Bibl. cant. Fribourg, *Coll. Girard*, t. XII, f. 78.

au prieuré de Ripaille. Le Conseil de la ville de Lausanne chargea cinq de ses membres (Pierre Grant, Amédée de Chissé, Louis de Russin, Claude de Mont et Pierre Chandeleir) d'aller le complimenter et de recevoir ses instructions¹. Le 3 juillet, Aymon de Montfalcon est à Gruyères. De cette localité, il annonce qu'il prendra possession de l'Evêché et fera son entrée à Lausanne le samedi suivant, et recevra le lendemain dimanche sa consécration dans la cathédrale même². Les comptes de la ville de Lausanne nous apprennent en effet que, le 9 juillet, l'évêque fit son entrée solennelle dans sa cité, entouré de plusieurs archevêques, évêques et abbés, et d'une « copieuse multitude » de notables, de bourgeois et d'habitants de Lausanne. De l'Evêché, il descendit à la porte Saint-Etienne où il prêta le serment traditionnel de respecter les franchises et les libertés de la ville. Le peuple, qui s'était porté au-devant de lui avec des fifres et des tambourins, manifesta une grande joie et il y eut des réjouissances et des jeux publics dans les rues. Le dimanche eut lieu, à Notre-Dame, l'importante cérémonie de la consécration, sur laquelle nous n'avons, malheureusement, aucun détail. Le lundi, huit archers allèrent au château Saint-Maire lui porter les cadeaux de la ville : une belle (*egrege*) coupe de vermeil — le chanoine Louis des Pas avait vendu une coupe d'argent que l'orfèvre Pierre Dorer avait dorée, et qui était revenue à 54 livres, soit environ 4,000 fr. —, plus 6 flambeaux de cire, 6 boîtes de dragées et 6 amphores d'hypocras, un vin sucré et aromatisé dont nos aïeux étaient friands. Le nouvel évêque était complètement installé et allait pouvoir donner sa mesure.

La réforme de la discipline et des mœurs

La carrière épiscopale d'Aymon de Montfalcon est à étudier sous des aspects divers, et nous saluerons tout d'abord en lui le chef spirituel de son diocèse. Dès le début de son épiscopat, nous le voyons occupé à assurer la discipline et l'ordre en revoyant les constitutions synodales de son grand prédécesseur Georges de Saluces, et en les confirmant, en date du 22 février 1493³. Ces constitutions furent lues au synode diocésain qui se tint à Lausanne le mardi après le dimanche de *Quasimodo*, 16 avril, et auquel neuf abbés, vingt-cinq prieurs, quinze prévôts

¹ A. V. L. Comptes de la ville. 1491, f. 32.

² *Coll. Girard*, t. XII, f. 80.

³ SCHMIDT et GREMAUD, *Hist. du diocèse*, II, 243.

et chanoines, huit doyens, quatre recteurs d'hôpitaux et trois cents curés dont la liste nous a été conservée avaient été conviés¹. Ces décrets furent ensuite imprimés à Lyon, tandis que la même année 1493, l'imprimeur Jean Belot de Rouen imprimait, à Lausanne même, des missels à l'usage du diocèse. Plus tard, en 1500, Jean Belot imprima un rituel, puis en 1505 un nouveau missel et en 1509 un bréviaire lausannois. Ce furent là les premiers livres imprimés dans notre diocèse, et l'évêque Aymon prit en cela une initiative heureuse, qui fut bientôt imitée autour de lui, entre autres par son ami Claude d'Estavayer, évêque de Belley, le premier chevalier de l'Annonciade.

Gardien de la foi, l'évêque est en même temps le gardien de la morale, et c'est dans le clergé même qu'il doit veiller le plus jalousement à faire observer la plus grande pureté de mœurs. Aymon de Montfalcon ne manqua pas à sa mission. Dans son beau livre sur la *Cathédrale de Lausanne*, M. le chanoine Dupraz donne plusieurs exemples caractéristiques de l'énergie avec laquelle le prélat veillait à maintenir la discipline et les bonnes mœurs dans le clergé de la cathédrale, faisait ses remontrances au Chapitre chargé du droit de correction et ne craignait même pas, au besoin, de recourir au bras séculier. En 1507 et 1508, on le voit présider lui-même l'enquête contre les deux Dominicains de Berne qui, avec le novice Jetzer, avaient attaqué le dogme de l'Immaculée-Conception et s'étaient livrés à des sacrilèges qui entraînèrent leur condamnation. Cette affaire est trop connue pour que nous ayons besoin ici d'insister². Il en est de même de celle où fut compromis, un peu plus tard, D. Claude Martignier, d'Estavayer³.

Quelques années auparavant, l'évêque Aymon de Montfalcon avait délégué le vice-inquisiteur de la foi, le dominicain François Fossaud, du couvent de Lausanne, et son chapelain Pierre Roset, curé de Gruyères, pour enquête sur une affaire d'hérésie, qui faisait scandale dans la région de Dommartin, au cœur du pays de Vaud. Une dizaine d'individus, hommes et femmes, avaient été arrêtés pour pratiques superstitieuses et crimes de droit commun, car les pratiques semblent, pour plusieurs d'entre eux, n'avoir eu d'autre raison que de légitimer de vulgaires crimes. On conserve, aux Archives d'Etat de Vaud, une partie

¹ A. V. L., *Corps de ville*, A. 181.

² Cf. *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, 1908, p. 1. Pièces inédites aux A. C. V., Série CIII, 80 et 81.

³ APOLLINAIRE DELLION, *Dictionnaire des paroisses du canton de Fribourg*, t. V, p. 125.

des procès-verbaux de cette lamentable affaire ¹. Le premier accusé prétend être tombé d'un nuage au cours d'un orage de grêle, mais ce n'est, en fin de compte, qu'un vulgaire empoisonneur de bétail. D'autres accusés avouent des crimes contre nature. Ils reconnaissent avoir mangé de la chair d'enfants, qu'ils déterrent généralement dans les cimetières ; l'une des femmes raconte comment elle n'a pu se rendre maître d'un enfant qu'elle avait voulu étouffer, et qui cria tant et si bien qu'elle dut l'abandonner. Ces individus communiaient à Pâques, et gardaient l'Hostie, qu'ils allaient brûler dans une poêle à frire. Tels sont les crimes les plus manifestes de ces hérétiques, et l'évêque, en les poursuivant, ne défendait pas seulement la religion profanée, mais les principes de morale les plus élémentaires.

Les couvents de Sainte-Catherine et de Morges

La grossièreté des mœurs dans certaines campagnes fut sans doute une des principales raisons qui déterminèrent, en 1497, ce prélat zélé à introduire, dans le diocèse, deux nouveaux Ordres religieux, les Carmes déchaussés et les Cordeliers. Les premiers s'installèrent à Sainte-Catherine, au-dessus de Lausanne, qui est aujourd'hui un centre de patinage très fréquenté, mais qui, autrefois, n'était qu'un modeste abri, hospice et chapelle, au milieu d'une forêt épaisse, parcourue par les bêtes sauvages, sur la route de Lausanne à Moudon et à Fribourg, très pénible en cet endroit au gros de l'hiver. C'est là que le frère Henri Riou, et quatre autres Carmes, s'installèrent, au printemps de 1497 ³. Par acte solennel du 13 avril ², l'évêque Aymon de Montfalcon fonda le nouveau couvent à côté de l'hospice ruiné, en l'honneur de Dieu, de la Bienheureuse Vierge Marie et de sainte Catherine, pour le repos de son âme et de celles des membres de sa famille, retenant pour le baron de Flaccieu son neveu, le droit de protection du nouveau couvent. Vingt ans plus tard, à la veille de sa mort, le 12 mars 1517, l'évêque donna encore divers biens aux religieux de Sainte-Catherine, mais bientôt après, ce couvent qui, à des titres divers, aurait dû rendre de si grands services, fut emporté dans la tourmente de la Réforme ³.

¹ A. C. V., Série A, 29 et C. IV, 628 et 629. Cf. REYMOND, *Archives suisses des traditions populaires*, Bâle, 1908, p. 1.

² M. D. R., t. XXXV, p. 234.

³ M. D. R. t. XXXV, p. 234.

Il en fut de même du couvent des Cordeliers de Morges, fondé en la même année 1497, et dont le Rév. Père d'Anglade a raconté récemment la brève histoire¹. Aymon de Montfalcon avait dû être en rapport avec le frère Amable d'Antioche, religieux de la stricte Observance, appartenant à une importante famille de Savoie, et, dès le début de son épiscopat, il l'encouragea à venir établir un couvent à Lausanne. Il obtint dans ce but, le 4 août 1494 déjà, une bulle du pape Alexandre VI. Mais son projet paraît avoir été contrecarré par les religieux conventuels existant déjà à Lausanne, à Saint-François ; d'autre part, les habitants de Morges sollicitèrent la faveur d'avoir la nouvelle maison religieuse. L'évêque finit par condescendre à leur désir. Il fit acheter le terrain nécessaire, le mit, le 10 septembre 1497, à la disposition des religieux franciscains, et, le 24 mai 1500, bénit la première pierre de l'église. Nous voyons, dès lors, les Cordeliers de Morges exercer leur mission spirituelle dans tout le diocèse, de Romainmôtier jusqu'à Gruyères. Mais, ici encore, la Réforme emporta l'œuvre si heureusement commencée. En 1530, les Bernois saccagèrent le couvent et l'église, que l'on ne put restaurer.

L'évêque de Lausanne fut certainement plus heureux lorsqu'il appuya, en 1512, le projet d'élévation de l'église Saint-Nicolas en collégiale². Il voulait en cela faire plaisir à l'avoyer et au Conseil de Fribourg, qu'il avait en affection particulière, ainsi qu'en témoigne la volumineuse correspondance d'Aymon, qui a été conservée dans cette ville. Il ne pensait sûrement pas que sa dernière œuvre serait la plus solide et que c'est sur la collégiale de Fribourg que devraient, après lui et pendant plus de quatre cents ans, s'appuyer ses successeurs désemparés.

L'évêque Aymon et les Lausannois

Aymon de Montfalcon avait pris le pouvoir à Lausanne dans des circonstances assez difficiles. Son prédécesseur Benoît de Montferrand vivait depuis plus de dix ans en conflit ouvert avec les bourgeois de Lausanne, à propos d'autonomie communale. Jusqu'en 1480, la Cité épiscopale avait deux administrations distinctes, celle du quartier de la Cité proprement dit et celle de la ville inférieure comprenant, entre autres, les quartiers de la Palud, du Bourg et de Saint-Laurent.

¹ *Revue historique vaudoise*, 1914, p. 139.

² BRASEY, *le Chapitre de Saint-Nicolas*, Fribourg, 1912.

Le 9 juillet 1480, à la suite de différends avec l'évêque, les bourgeois de la Cité et du Bourg proclamèrent l'union des deux communautés, et ils gagnèrent à leurs vues le Chapitre cathédral lui-même. Celui-ci était en train de ratifier l'acte d'union lorsque Benoît, entrant dans la salle des séances, protesta contre cet arrangement qu'il jugeait contraire à ses droits et préjudiciable aux intérêts de la mense épiscopale¹. Il résulta de cette opposition des scènes fort vives qui allèrent jusqu'à la guerre civile, et la tension entre Benoît et ses administrés resta si vive que plus tard le Conseil de Fribourg ayant intercédé en faveur de l'un d'eux, l'avocat Jean Blanchet, un des notables de la rue de Bourg, l'évêque lui répondit : « Mais voici quatre ans que je ne l'ai point vu »².

C'est pourquoi, les Lausannois accueillirent avec empressement Aymon de Montfalcon. Ils espéraient entretenir avec lui les meilleurs rapports, et ils ne se trompaient pas. Les vingt-cinq années de l'administration d'Aymon furent une période de paix, troublée une fois ou deux seulement, pour des questions de compétence. C'est ainsi qu'un différend relatif au droit de la ville de Lausanne d'entretenir un héraut à ses armes, fut porté jusqu'à Rome. Mais, d'une manière générale, Aymon laissa les Lausannois s'arranger et se disputer à leur guise, ce dont ils ne se firent pas faute, se bornant à faire respecter, par l'administration de la justice, ses droits souverains. Aussi, voit-on les bourgeois demeurer en bons termes avec lui, lui offrir des cadeaux, envoyer en Savoie des députés, lors de la mort de son frère ou de celle d'un neveu qui avait succombé à la morsure d'un chien enragé.

Patient envers les Lausannois — cependant, très turbulents à l'époque — l'évêque se montra très énergique vis-à-vis d'un autre adversaire de son autorité, qui n'était autre que le duc de Savoie en personne, celui-là même auquel il devait sa nomination. C'est que la situation de l'évêque de Lausanne était assez singulière, telle que seul le moyen âge pouvait l'admettre. En droit, l'évêque était un prince du Saint-Empire, qui ne relevait que de l'empereur et avait toute autorité à Lausanne, à Lutry, à Avenches, à Bulle et à Roche. En fait, sa ville épiscopale et ses principales possessions étaient enclavées dans les Etats du duc de Savoie, il était lui-même sujet du duc, comme la plupart des chanoines et des membres de son entourage, et, lorsqu'il

¹ *Dictionnaire historique du cant. de Vaud*, notice, *Lausanne*, par M. REYMOND.

² *Bibl. cant. Fribourg, Coll. Girard*, t. XII, p. 104, 13 mars (l'année manque).

venait à Lausanne, le duc s'y comportait à peu près comme chez lui. Il y a plus. Un évêque précédent avait accordé l'exterritorialité à une maison que le duc de Savoie possédait à Lausanne, la maison de Billens, à l'entrée est actuelle du pont Bessières, et le bailli de Vaud y avait là plus qu'un pied-à-terre. En 1365, l'empereur Charles avait accordé au comte Amédée V les droits d'un vicaire impérial, avec le pouvoir de juger à Lausanne les causes judiciaires qui étaient portées en appel de la cour de l'évêque à celle de l'empereur, et, à cause de cela, le duc entretenait dans sa maison de Billens un juge d'appel impérial qui n'était autre que le bailli de Vaud ou son lieutenant. L'évêque n'avait jamais accepté cette subordination, et protestait chaque fois qu'il en avait l'occasion. Quant aux Lausannois, lorsqu'ils étaient en bons termes avec l'évêque, ils acceptaient les arrêts de ses juges, quittes à recourir quelquefois à l'archevêque métropolitain de Besançon ou à Rome ; mais, dès qu'il y avait du froid entre la Palud et l'Evêché, le juge de Billens reprenait de l'importance. Or, nous constatons que par deux fois, en 1502 et en 1510, l'évêque protesta auprès de l'empereur contre la concession du vicariat impérial au duc de Savoie, et que, pendant son épiscopat, le juge de Billens fit assez peu parler de lui. Il fit de semblables protestations à Genève, au nom de l'évêque de cette ville, dont il administra pendant douze ans les biens, de 1497 à 1510.

Au surplus, les questions de juridiction étaient si enchevêtrées au moyen âge que personne ne voyait d'anormal aux relations de l'évêque avec le duc de Savoie. Elles étaient d'une complexité plus grande encore, puisque le duc était lui-même vassal de l'évêque de Lausanne et lui prêtait hommage — ainsi en 1498 le duc Philibert à Aymon — pour quelques-unes de ses possessions, notamment Moudon et Vevey qui relevaient primitivement de l'évêque comte de Vaud. Et personne non plus ne trouvait étrange que l'évêque, prince indépendant, servît deux maîtres, le duc de Savoie et le roi de France, alors même qu'ils étaient en conflit avec l'empereur son propre souverain, et c'est là aussi une des faces les plus intéressantes de l'activité d'Aymon de Montfalcon.

(A suivre.)

